

Ce dossier est destiné aux associations désireuses d'obtenir une subvention de la part de la ville pour un projet. Il ne concerne pas le financement du fonctionnement courant de l'association.

Vous devez remplir un dossier par projet pour lequel vous sollicitez un financement dans la limite de 3 projets par année scolaire. Il existe 2 sessions de passage dans une année civile programmées entre janvier et juillet 2025.

NOUVEAU : Vous ne pouvez pas déposer plus de 2 dossiers sur la 1ère session

Les services de la ville restent disponibles pour vous aider à remplir votre dossier. N'hésitez pas à les contacter au 04 85 59 00 03.

Pièces à joindre au dossier pour toute demande :

- Le dossier de renseignements complet avec toutes les pièces à joindre
- Un relevé d'identité bancaire
- Le budget prévisionnel de votre projet
- L'attestation sur l'honneur signée et le cas échéant le pouvoir engageant le signataire

Dossier à compléter et à retourner au plus tard

le 18 octobre 2024 pour la 1ère session

le 28 mars 2025 pour la 2ème session

à l'adresse suivante :

Maison des associations Nelson Mandela de la ville de Fontaine

Service des sports et de la vie associative

30 rue de la Liberté - 38600 Fontaine

Téléphone 04 85 59 00 03 - Email : sportsva@ville-fontaine.fr

Après le dépôt de votre dossier :

- Dans le mois qui suit la réception de votre dossier : envoi par le service des sports et de la vie associative d'un accusé de réception de votre demande (dossier recevable/incomplet/irrecevable)
- Instruction de la demande
- Vote de la proposition de subvention par le Conseil Municipal
- Notification par courrier de la décision prise par la commune

Modalités de versement de la subvention :

50 % de la subvention d'un projet est versé après notification par courrier de la décision. Le solde est versé après réception du bilan qualitatif et financier du projet subventionné (joint à ce dossier en pages 7 et 8). Ce document devra être transmis au service des sports et de la vie associative au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture des comptes de l'année pour laquelle la ou les subventions ont été attribuées et avant le 15 novembre 2025.

Si une subvention est accordée :

Les associations s'engagent à promouvoir l'image de la ville, à faire figurer le logotype de la ville sur tous leurs supports de communication, mentionner ce partenariat lors des relations établies avec leurs différents interlocuteurs, et à inviter la ville sur les moments importants de leurs activités.

Le compte-rendu d'assemblée générale doit mentionner le soutien de la ville.

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN PROJET 2025

Nom de la structure :

Personne chargée du dossier au sein de l'association :

Nom : Prénom :

Adresse mail : Tél :

Montant obtenu lors de l'année précédente :

Fonctionnement :€

Projet(s) :€

Projet(s) :€

Projet(s) :€

Au regard du coût total du projet, l'association sollicite auprès de la ville de Fontaine, une subvention de € qui représente% du total des produits = (montant demandé / total des produits) x 100

Descriptif du projet

Intitulé de l'action :

Objectifs du projet :

.....
.....
.....
.....
.....

Descriptif du projet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Publics ciblés (caractéristiques et nombre) :

.....
.....
.....
.....

Lieux de réalisation :

.....
.....

Dates de mise en œuvre prévues :

Durée de l'action :

.....
.....

Quels critères avez-vous définis pour évaluer la réussite de votre projet ?

Exemples : nombre de personnes présentes, les publics ciblés ont été touchés par le projet, les objectifs ont été remplis...

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires de l'action ? Laquelle :

.....
.....
.....
.....

Votre projet prend-il en compte les principes de développement durable (type d'achats, mobilité douce, gestion des déchets, autres) ? Si oui, précisez, si non, expliquez-en les raisons :

.....
.....
.....
.....
.....

Votre action prévoit-elle l'inclusion de tous les publics ? Si oui, précisez, si non, expliquez-en les raisons :

.....
.....
.....
.....

Budget prévisionnel du projet projeté

CHARGES	MONTANT ⁽²⁾ EN EUROS	PRODUITS ⁽¹⁾	MONTANT ⁽²⁾ EN EUROS
Charges spécifiques à l'action		1 - Ressources propres €
		Ex. : fonds propres, recette buvette, loto...)	
Achats		2 - Subventions demandées :	
Prestations de services €	Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Matières et fournitures € €
	 €
Services extérieurs	 €
Locations € €
Entretien €		
Assurance €	Région(s) :	
	 €
Autres services extérieurs		Département(s) :	
		
Honoraires € €
Publicité €	Ville de Fontaine:	
Déplacements, missions € €
Charges de personnel		Autres communes (précisez)	
Salaires et charges € €
	 €
	 €
		
		CNASEA (emplois aidés)	
	 €
		Autres financements	
	 €
		3 - Ressources indirectes affectées €
Coût total du projet €	Total des recettes €
Emplois des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature €	Bénévolat €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations €	Prestations en nature €
Personnel bénévole €	Dons en nature €
TOTAL €	TOTAL €

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclarations sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Attestation sur l'honneur

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (Nom et Prénom),
représentant(e) légal(e) de l'association,

- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- demande à la ville de Fontaine :
une subvention pour un projet de : €
- respecte les principes et valeurs de la charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette Charte ;
- souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée :

Au compte bancaire ou postal de l'association :

Scanner un RIB

Fait le à

Signature :

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.



Bilan du projet subventionné en 2025 (Exercice 2024-2025)

ASSOCIATION :

INTITULE DU PROJET :

**A TRANSMETTRE DANS LES 6 MOIS QUI SUIVENT LA FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE
ET AVANT LE 15 NOVEMBRE 2025**

Bilan qualitatif du projet

Description du projet :

.....
.....
.....
.....

Nombre de personnes bénéficiaires par types de publics ciblés :

.....
.....

Date(s) et lieu(x) de réalisation :

.....
.....

Durée de l'action :

ÉVALUATION DU PROJET :

Selon les critères d'évaluation définis pour votre projet.

.....
.....
.....
.....

Autres informations utiles que vous souhaitez indiquer :

Les enseignements que vous tirez du projet, les suites envisagées, etc.

.....
.....
.....

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association,

certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait le, à

Signature :

Compte rendu financier du projet(1)

Vous pouvez ne renseigner que les cases grises si le montant annuel cumulé des subventions obtenues au titre des activités de votre association auprès des différentes autorités publiques est inférieur 1500 €.

CHARGES (3)	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS (3)	Prévision	Réalisation	%
I. Charges directes affectées au projet				I. Ressources directes affectées au projet			
60 - Achat				70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises			
prestations de services							
Achats matières et fournitures				74- Subventions d'exploitation (2)			
Autres fournitures				Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))			
61 - Services extérieurs				-			
Locations immobilières et immobilières				-			
Entretien et réparation				-			
Assurance				Région(s):			
Documentation				-			
Divers				-			
62 - Autres services extérieurs				Département(s) :			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				-			
Publicité, publication				Commune(s) :			
Déplacements, missions				-			
Services bancaires, autres				-			
63 - Impôts et taxes				Organismes sociaux (à détailler) :			
Impôts et taxes sur rémunération,				-			
Autres impôts et taxes				-			
64- Charges de personnel				Fonds européens			
(Rémunération des personnels,				CNASEA (emplois aidés)			
Charges sociales,				Autres aides, dons ou subventions affectées			
Autres charges de personnel)				-			
65- Autres charges de gestion courante				75 - Autres produits de gestion courante			
66- Charges financières							
67- Charges exceptionnelles				76 - Produits financiers			
68- Dotation aux amortissements				7 8 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures			
I. Charges indirectes affectées au projet				I. Ressources indirectes affectées au projet			
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
Total des charges				Total des produits			
86- Emplois des contributions volontaires en nature				87 - Contributions volontaires en nature			
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Prestations en nature			
Personnel bénévole				Dons en nature			
TOTAL				TOTAL			

(1) cf. Arrêté du Premier ministre portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

(2) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

(3) Ne pas indiquer les centimes d'euros.